

Dossier inspection professionnelle



Actualisation du processus d'inspection professionnelle de l'OAQ

Une nouvelle orientation davantage centrée sur le champ d'activité du professionnel: pour qui et pourquoi? À lire aux pages 4 et 5



Cinq inspecteurs dorénavant au cœur du processus d'inspection de l'OAQ

À lire aux pages 14 et 15



La grille de référence pour la préparation d'un programme alimentaire

Présentation aux pages 7 à 10 de ce nouvel outil de référence pour l'agronome qui exerce dans le domaine de l'alimentation animale. Un guide précieux pour baliser les actes professionnels.

Colloque sur le phosphore: une gestion éclairée!

Le colloque, tenu le 6 novembre 2002, fut un véritable succès avec plus de 500 participants.

Pour ceux et celles qui n'ont pu s'inscrire à temps et y participer: SUPPLÉMENTAIRE le 22 janvier 2003

Un formulaire d'inscription est encarté dans cette édition

AUSSI DANS CETTE ÉDITION:

Le message de la présidente

« Ce qui nous distingue »
par M^{me} Claire Bolduc, agr. p. 2

Dossier

« De l'inspection générale à l'inspection par champ d'activité »
par M^{me} Nathalie Côté, agr. p. 4-5

Les affaires professionnelles

« Le nouveau code de déontologie et la surveillance » par
M. Georges O'Shaughnessy, agr.,
syndic p. 12-13

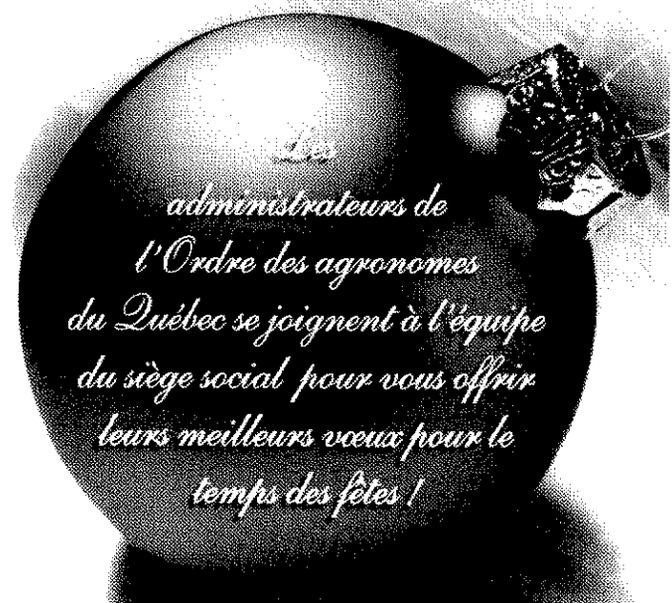
Congrès 2003 p. 16

179

PROD37

Consultation sur le développement durable de la production porcine au Québec

6211-12-007



de la présidente



Ce qui nous distingue

« Mais qu'est-ce que ça va me donner ? » Voilà une réflexion que nous entendons souvent lorsqu'il est question de l'inspection professionnelle, voire même au moment du renouvellement annuel de l'inscription au tableau des membres. Il est alors utile de se rappeler qui nous sommes en tant que professionnels et les raisons qui motivent les actions de l'Ordre.

Un ordre professionnel a un objectif unique correspondant à une utilité sociale, la protection du public. L'État, en créant le système professionnel en 1974, conférait à des catégories de personnes identifiées, ce que l'on peut considérer comme un privilège d'exercer une activité professionnelle de façon exclusive et de porter le titre professionnel permettant de s'identifier auprès du public. Par la même occasion, l'État précisait les obligations et les responsabilités auxquelles ces personnes seraient soumises et le rôle que devait jouer l'Ordre à l'égard de ces devoirs.

Ainsi, l'Ordre doit veiller à la compétence des membres qu'il admet. Il doit aussi établir les règles, les comportements et les normes de pratique auxquels les membres sont soumis. Le Code de déontologie, les politiques et les positions émises par l'Ordre constituent des exemples du travail de l'Ordre en la matière. Enfin, l'Ordre doit procéder à des inspections professionnelles auprès de ses membres pour vérifier que leur pratique est conforme aux normes et aux règles en vigueur. Et il revient à l'Office des professions de s'assurer que ces règles soient effectivement orientées vers la protection du public.

Au-delà du strict processus de contrôle et de surveillance que l'Ordre exerce par prescription, nos actions s'inscrivent dans une intervention plus globale visant aussi le développement de la profession et la valorisation des personnes qui l'exerce. Les outils ainsi développés et mis en place par l'Ordre visent à informer, orienter et soutenir les membres dans leurs activités et à consolider l'action agronomique dans son ensemble.

C'est dans cette optique que nous avons développé, il y a déjà quelques années, la grille de référence en fertilisation. L'outil, très apprécié, s'est avéré d'une grande utilité, tant auprès des agronomes que pour les inspecteurs de l'inspection professionnelle. C'est pourquoi le Bureau, en plus de s'assurer de la mise à jour de la grille existante, a convenu de mobiliser les énergies requises afin de fournir un outil similaire dans plusieurs autres domaines de l'agronomie. Le présent numéro vous présente donc la grille de référence pour la préparation d'un programme alimentaire, adoptée en septembre 2002. De plus, sont en voie de réalisation des grilles de référence en gestion de l'entreprise agricole, incluant le financement, et, ultérieurement, en génie rural.

Il va sans dire qu'aucune de ces grilles n'est en soi la recette ultime de l'acte professionnel puisque doivent intervenir la compétence requise intrinsèquement pour accomplir les actes décrits, la capacité d'analyse et le jugement de l'agronome dans le contexte de chaque situation. Toutefois, les différentes grilles, en plus de cibler les éléments fonctionnels entourant les actes agronomiques, permettent de mettre en lumière les qualités personnelles qui sous-tendent nos interventions en tant que professionnels et qui reflètent la déontologie dont nous relevons.

Voilà donc en quoi consistent ces qualités, qui sont celles-là auxquelles s'attend la société envers les membres d'une profession à qui elle a consenti le privilège de la pratique exclusive. En plus du haut niveau de compétence que nous privilégions, ces qualités se traduisent par le sens des responsabilités que nous devons manifester lors de chacune de nos prestations professionnelles, tant envers le client qu'envers l'ensemble de la société. Elles s'expriment aussi par l'esprit visionnaire en regard des activités que nous soutenons par nos interventions, afin que nous puissions orienter correctement le devenir des secteurs agricoles et agroalimentaires. Elles se traduisent enfin par le leadership que nous exerçons, notamment dans les décisions qui découlent de nos interventions et qui permettent d'assurer à la société tant la qualité des services agronomiques que celle des produits alimentaires issus de nos activités.

Voici ce qui constitue notre marque distinctive, ce qui motive les interventions de votre Ordre et qui fait de nous tous des professionnels dans tous les sens du terme !

Claire Bolduc, agr.
Claire Bolduc, agronome

L'Ordre des agronomes du Québec *est présent*

Depuis septembre, l'OAQ a accentué sa présence dans le monde agroalimentaire québécois et canadien afin de faire valoir la place de l'Ordre et de la profession. Notamment, des représentants de l'OAQ ont participé à plusieurs des consultations tenues à ce jour par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur le développement durable de la production porcine au Québec. Le suivi des dossiers sur le REA auprès des décideurs et de plusieurs intervenants du milieu, des rencontres d'information auprès des étudiants des facultés d'agronomie et des représentations auprès de différents organismes afin de discuter de dossiers communs sont aussi du nombre des activités auxquelles l'Ordre a participé. Voici un résumé partiel des principales représentations qui ont été effectuées ou qui le seront au cours des prochaines semaines.

26 novembre 2002, à Québec

La directrice générale, M^{me} Claudine Lussier, agr., participe au lancement de la **Politique nationale de l'eau**.

Du 25 novembre au 6 février 2003

Des représentants de l'OAQ assistent à différentes séances de la première tournée régionale qui permet aux citoyens d'adresser leurs questions à la Commission du BAPE sur l'environnement, chargée de la consultation sur le développement durable de la production porcine au Québec.

19 novembre 2002, à Montréal

La directrice générale de l'Ordre, Claudine Lussier, agr., participe au comité *ad hoc* du **Conseil interprofessionnel sur la classification des emplois** dans la fonction publique.

5 novembre 2002, à Québec

La présidente de l'Ordre, M^{me} Claire Bolduc, agr., présente le Code de déontologie des agronomes aux étudiants de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'**Université Laval** dans le cadre du cours Pratique professionnelle et Organisations agroalimentaires.

29 octobre 2002, à Sainte-Anne-de-Bellevue

Le président de la section de Laval-Rive-Nord, M. Éric Léger, agr., présente un exposé aux étudiants de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'environnement de l'**Université McGill** dans le cadre du cours d'intégration à la profession agronomique.

Du 23 octobre au 13 novembre 2002, à travers le Québec

Des représentants de l'OAQ assistent à plusieurs journées thématiques dans le cadre de la consultation publique du BAPE sur le développement durable de la production porcine au Québec.

24 octobre 2002, à Saint-Rémi de Napierville

La présidente de l'Ordre, M^{me} Claire Bolduc, agr., rencontre le Conseil d'administration de l'**Association des fabricants d'engrais du Québec** pour discuter du Règlement sur les exploitations agricoles (REA).

17 octobre 2002, à Québec

La présidente de l'Ordre, M^{me} Claire Bolduc, agr., ainsi que la directrice générale de l'OAQ, M^{me} Claudine Lussier, agr., ainsi que le président de la section de Québec, M. Conrad Bernier, agr., rencontrent les représentants du **MAPAQ**, notamment M. Jacques Lebus, sous-ministre adjoint à l'agroenvironnement, pour discuter de différents dossiers.

16 octobre 2002, par conférence téléphonique

La présidente de l'Ordre, M^{me} Claire Bolduc, agr., ainsi que la directrice générale de l'OAQ, M^{me} Claudine Lussier, agr., discutent des collaborations possibles avec les représentants de l'**Association professionnelle des agronomes du Québec**, MM. Denis Poirier, agr., président, et Donald Côté, agr., 1^{er} vice-président.

3 octobre 2002, à Drummondville

À la suite de sa nomination, à titre de membre cooptée, la présidente de l'Ordre, M^{me} Claire Bolduc, agr., participe pour une 1^{re} fois, à la réunion du **Conseil d'accréditation du Québec**.

27 septembre 2002, à Québec

La présidente de l'Ordre, M^{me} Claire Bolduc, agr., participe, à titre de personne-ressource, au forum « Doit-on revoir les façons de faire l'agriculture au Québec ? » dans le cadre du **61^e congrès de la Fédération québécoise des municipalités**.

19 septembre 2002, à Sainte-Anne-de-Bellevue

La présidente de l'Ordre, M^{me} Claire Bolduc, agr., ainsi que M^{me} Jocelyne Morin, agr, chargée de projet à l'OAQ, rencontrent les nouveaux étudiants en agronomie du **collège Macdonald** dans le cadre du cheminement professionnel mis en place par l'OAQ afin de développer le professionnalisme chez les étudiantes et les étudiants des programmes conduisant à la profession d'agronome.

18 septembre 2002, à Longueuil

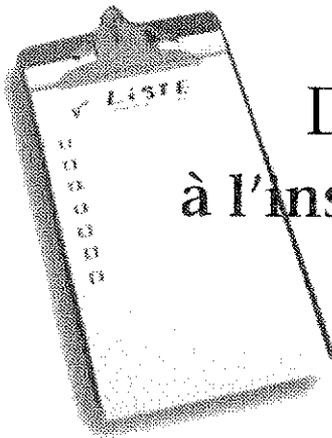
La présidente de l'Ordre, M^{me} Claire Bolduc, agr., ainsi que la directrice générale, M^{me} Claudine Lussier, agr., et le président de l'**Association des agronomes en zootechnie**, M. Claude Morin, agr., rencontrent les représentants de la **Fédération des producteurs de porcs du Québec**, M. Clément Pouliot, président, et M^{me} Marie Beaubien, directrice des communications. La rencontre fait état du bilan des activités de la Fédération et de la Commission du BAPE portant sur le développement durable et la production porcine.

13 septembre 2002, à Québec

La présidente de l'Ordre, M^{me} Claire Bolduc, agr., ainsi que la directrice générale, M^{me} Claudine Lussier, agr., rencontrent les représentants de la **Financière agricole du Québec**, soit M. André Dicaire, M^{me} Pauline Paquin et M^e Louise Simard, pour discuter du dossier des actes agronomiques en gestion de l'entreprise agricole.

12 septembre 2002, à Montréal

La présidente de l'Ordre, M^{me} Claire Bolduc, agr., ainsi que la directrice générale, M^{me} Claudine Lussier, agr., rencontrent les représentants de l'**Association des diplômés en sciences et technologie des aliments (ADISTA)**, MM. les agronomes Gilles Doyon et Jacques Goulet, afin d'initier et de favoriser des échanges plus soutenus entre l'OAQ et l'ADISTA.



De l'inspection générale à l'inspection par *champ d'activité*

Par Nathalie Côté, agr., présidente du comité d'inspection professionnelle

Jusqu'à maintenant, l'inspection professionnelle régulière menée par l'OAQ se voulait assez générale. De fait, les critères retenus pour répartir, entre les différents inspecteurs, les dossiers des agronomes devant être visités ne tenaient pas nécessairement compte du champ de spécialisation de l'un et l'autre. Ainsi, pour plusieurs situations, les visites d'inspection étaient davantage axées sur la conformité de la pratique en regard de la réglementation de l'Ordre que sur les compétences agronomiques.

À la suite d'une décision du Bureau d'actualiser le processus d'inspection professionnelle pour tenir compte des nouveaux enjeux liés à la pratique agronomique et à la lumière des commentaires reçus d'agronomes ayant reçu la visite d'un inspecteur, l'OAQ annonçait, lors de son assemblée générale de juin dernier, un virage important en matière d'inspection professionnelle.

Afin d'assurer au public la qualité des actes professionnels qu'il est en droit d'exiger, chaque ordre professionnel est tenu par le Code des professions de procéder régulièrement à une vérification des compétences de ses membres.

Ainsi, dès l'hiver 2003, l'OAQ procédera à la mise en place graduelle d'un processus d'inspection centré sur le champ d'activité du professionnel. Cette nouvelle orientation permettra un meilleur encadrement de la pratique agronomique par des mesures préventives axées sur le maintien des compétences ainsi que sur le développement de la carrière de l'agronome en fonction de l'évolution de la profession.

Un mandat du Bureau de l'OAQ réalisé par le comité d'inspection professionnelle

En conformité avec le mandat reçu du Bureau, le comité d'inspection professionnelle (CIP) a déterminé les principaux objectifs devant être atteints par le nouveau processus d'inspection, soit :

- Assurer le maintien de la compétence et de la qualité des services
- Identifier les lacunes dans la pratique professionnelle, tant au plan déontologique qu'au plan agronomique, et proposer des moyens d'amélioration
- Accompagner, soutenir et suggérer aux agronomes des outils ou des activités de formation

Afin d'atteindre ces objectifs, la mise en place d'une inspection axée sur le champ d'activité de l'agronome fut retenue. C'est dans ce cadre que le CIP a identifié quatre champs de pratique sur lesquels un accent particulier sera mis cette année.

- 1- Sol, environnement et régie de production végétale
- 2- Régie de production animale
- 3- Économie, gestion et financement agricoles
- 4- Génie agroenvironnemental (génie rural)

DEUX TYPES D'INSPECTION RÉGULIÈRE ...

Visite d'inspection générale

L'agronome œuvre :

- ❖ en agroalimentaire en général
- ❖ dans un autre champ que ceux identifiés

Éléments de vérification :

- ❖ Respect de la réglementation
- ❖ Vérification de la compétence par l'analyse sommaire des dossiers sur place

Visite d'inspection centrée sur le champ d'activité de l'agronome

L'agronome œuvre :

- ❖ dans un des champs d'activité identifiés

Éléments de vérification :

- ❖ Respect de la réglementation
- ❖ Vérification de la compétence par l'analyse approfondie de dossiers sur place ou ultérieurement

ET L'ENQUÊTE PARTICULIÈRE

Enquête particulière

À la suite de lacunes identifiées :

- ❖ lors de la visite d'inspection régulière
- ❖ lors de la réception d'une plainte

Éléments de vérification :

- ❖ Analyse pointue de la compétence (assistance d'un enquêteur expert)
- ❖ Vérification de la compétence par l'investigation sur place
- ❖ Cueillette de dossiers pour analyse ultérieure au besoin

À cette nouvelle façon de faire devait nécessairement s'associer l'embauche d'inspecteurs dont la pratique et l'expérience professionnelles relevaient de l'un ou l'autre de ces champs. Ainsi, à la suite d'un rigoureux processus de recrutement, cinq agronomes ont été retenus. Chacun d'eux a pu bénéficier d'une formation complète sur le rôle d'un inspecteur et sur le déroulement d'une visite d'inspection. Des outils de travail, dont quelques-uns ont été développés au cours des derniers mois pour améliorer les résultats du processus d'inspection, ont également été mis à leur disposition. Parmi ceux-ci, on retrouve le *Guide de vérification de l'inspection professionnelle* transmis aux agronomes inspectés, la *Grille d'analyse* utilisée par les membres du CIP pour évaluer le contenu des guides de vérification remplis par les agronomes, le *Guide de l'inspecteur* et la *Grille de référence pour la préparation, le suivi et la mise à jour du plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF)*. Un nouvel outil s'est récemment ajouté, soit la *Grille de référence pour la préparation d'un programme alimentaire* que nous présentons dans ce numéro. De plus,

l'OAQ adoptera bientôt une *Grille de référence pour la vérification des actes en économie, gestion et financement agricoles*. Enfin, un *Guide pour les enquêtes particulières* a été conçu pour orienter les enquêteurs lors de vérifications pointues de la compétence d'un agronome, à la suite d'une lacune identifiée dans le cadre de l'inspection régulière ou à la suite d'une plainte.

La mise à jour régulière de ces outils de travail, leur amélioration et l'élaboration de nouvelles grilles permettront aux inspecteurs de mieux réaliser leur travail de vérification des compétences, et par le fait même, aidera les agronomes à parfaire leur pratique au fil des ans. Mais d'ores et déjà, le travail réalisé cette année et la nouvelle orientation par champ d'activité donnée à l'inspection professionnelle permettront aux agronomes d'être mieux supportés et informés aux diverses étapes de leur carrière et à l'OAQ de remplir encore mieux son mandat premier, soit celui de la protection du public.



La formation continue...
Pour défier l'avenir

Cours de 2^e cycle sur le campus HIVER 2003

Début et fin des cours: 13 janvier au 25 avril 2003

Dispositifs expérimentaux

BVG-60678 (3 crédits)Mercredi
Professeur: Jean Collin, agronome
Statistiques descriptives, ANOVA, tests de comparaisons multiples, éléments de planification d'expériences, principaux plans d'expériences, expériences factorielles, régression et corrélation, ANCOVA, mesures répétées, analyse et interprétation des données. Programmation et analyse des données sur SAS.

Principes de lutte intégrée

BVG-64783 (3 crédits)Vendredi
PR: BIO-12374 et BIO-10039 ou l'équivalent
Professeurs: Gilles Leroux, agronome
Jacques Brodeur et Richard Bélanger
Théorie et principes de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes, les maladies et les arthropodes ravageurs des plantes cultivées. Solutions de remplacement à l'utilisation intensive des pesticides. Prévention et dépestage. Utilisation et attributs biologiques des ennemis naturels des mauvaises herbes, agents pathogènes et arthropodes nuisibles. Méthodes culturales préventives et curatives. Gestion de la résistance aux pesticides. Cours magistraux et revues scientifiques de la littérature récente.

Modélisation en fertilité

SIS-62815 (2 crédits)Jeudi AM
Professeur: Michel P. Cescas, agronome

Communication et innovation agricoles et rurales

ERU-60195 (3 crédits)Mardi PM
Professeur: Diane Parent, agronome

Agriculture et ressources naturelles

ERU-63277 (3 crédits)Mercredi AM
Professeur: Guy Debailleul

INFORMATION ET INSCRIPTION :

Lucie Beaumier (418) 656-3145 1 877 785-2825 poste 6599
lucie.beaumier@fsaa.ulaval.ca

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Luc Cyr, agronome 1 877 785-2825 poste 6599

luc.cyr@fsaa.ulaval.ca

Consultez la description des cours à: www.ulaval.ca

COTISATION:

respect de la date limite du 31 mars de chaque année

Conformément à une résolution adoptée par la 29^e Assemblée générale annuelle tenue le 8 juin 2002 à Sainte-Foy, veuillez prendre note qu'à compter du renouvellement du permis d'exercice 2003-2004, toute personne qui n'aura pas complété et retourné tous les documents requis pour son inscription au tableau des membres dans les délais prescrits, soit au plus tard le 31 mars de chaque année, verra son nom retiré de ce tableau. Une telle décision a été rendue afin que l'OAQ puisse respecter ses obligations légales.

Louissette Rougeau, agronome
Secrétaire de l'Ordre

Réinscription à l'Ordre

Robert Berthiaume (3528) Lennoxville (24 octobre 2002)	Catherine Pomares (5779) Québec (18 octobre 2002)
Roger-Adélar Doucet (1439) Saint-Hyacinthe (24 octobre 2002)	Claude Robin (2736) Saint-Félix-de-Valois (24 octobre 2002)
Michelle Gauvin (4085) Saint-Roch-de-Richelieu (29 octobre 2002)	Chantal Tremblay (5205) Saint-Hyacinthe (12 novembre 2002)
Claire Lemieux (3803) Prévost (28 octobre 2002)	Steve Wellein (4588) Saint-Clet (18 novembre 2002)
Geneviève Létourneau (5950) Charlesbourg (21 novembre 2002)	

Nos condoléances

Herménégilde Audet (3 novembre 2002) Promotion 1957 (Saint-Roch-des-Aulnaies)	Pierre-Armand Gélinas (19 novembre 2002) Promotion 1936 (Beauport)
Paul-Émile Beaudin (18 août 2002) Promotion 1967 (Hawkesbury)	Raymond Lazure (3 octobre 2002) Promotion 1938 (Saint-Barthélemy)
Roland Castonguay (22 octobre 2002) Promotion 1940 (Beauport)	Philippe Pariseault (3 novembre 2002) Promotion 1941 (Granby)
Roger Desmarteau (24 juillet 2002) Promotion 1936 (Laval)	

Grille de référence de l'OAQ pour la préparation d'un programme alimentaire

Par Claude Fournier, agr., membre du comité d'inspection professionnelle

Dans le contexte de l'intensification et de la concentration des entreprises de production animale, il est important que l'agronome assume un leadership professionnel dans le domaine de l'alimentation animale puisqu'il dispose d'une formation et de compétences qui lui permettent de contribuer au développement de ce type de production tout en prenant en considération les autres enjeux. Par ailleurs, afin de répondre à son mandat de protection du public, l'OAQ doit proposer aux agronomes des outils de référence pour baliser les actes professionnels et assurer un service de la plus haute qualité.

La Grille de référence pour la préparation d'un programme alimentaire, présentée à la page suivante, est un de ces outils de travail proposés aux agronomes qui vient préciser les normes de la pratique devant être rencontrées dans l'élaboration de programmes alimentaires et la préparation des dossiers. Le plus souvent, un programme alimentaire se résume à une seule feuille qui comprend l'analyse des fourrages, une description sommaire des animaux et une recommandation du type de moulée à utiliser. Cette nouvelle grille de référence permettra à l'agronome de livrer à son client une recommandation complète basée sur une évaluation plus globale de l'entreprise.

On y retrouvera les éléments de contenu suivants :

1. Le mandat confié à l'agronome par l'entreprise agricole
2. La situation de l'entreprise
3. Le programme alimentaire actuel et les objectifs à atteindre
4. Le diagnostic
5. Les recommandations
6. La démarche agroenvironnementale

L'agronome verra aussi plusieurs avantages à utiliser cette grille. Parmi les principaux, mentionnons ceux-ci :

- Détenir un dossier complet de chaque client et ce, en utilisant toujours la même méthode de travail
- Permettre à l'agronome de suivre l'évolution des recommandations transmises à son client
- Structurer et encadrer la réalisation des programmes alimentaires
- Assurer la conformité des programmes alimentaires aux diverses réglementations
- Améliorer de façon continue les méthodes de travail de l'agronome ainsi que sa compétence professionnelle

Pour le producteur agricole, la Grille de référence pour la préparation d'un programme alimentaire devient un document synthèse du diagnostic et des recommandations établis par son professionnel et un guide servant à appuyer sa démarche agroenvironnementale.

Depuis plusieurs années, l'OAQ travaille à la définition des règles de l'art pour les actes professionnels rendus par les agronomes. C'est ainsi que l'élaboration des plans de fertilisation est maintenant balisée par la Grille de référence pour la préparation, le suivi et la mise à jour du PAEF. La Grille de référence pour la préparation d'un programme alimentaire constitue un autre outil qui permet d'apprécier, dans le cadre du processus d'inspection professionnelle, les dossiers des agronomes oeuvrant en alimentation animale.

Grille de référence de l'OAQ pour la préparation d'un programme alimentaire

1. RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRISE AGRICOLE

1.1 MANDAT CONFIE À L'AGRONOME PAR L'ENTREPRISE AGRICOLE

Éléments	Principaux renseignements à fournir
Identification des parties	<ul style="list-style-type: none">• Coordonnées de la ou des entreprises impliquées incluant la raison sociale et le nom du ou des répondants.
Portée et limite du mandat	<ul style="list-style-type: none">• Description des travaux à réaliser par l'agronome et des responsabilités du ou des gestionnaires d'entreprise; échéancier de réalisation; coûts, etc.
Suivi (s'il y a lieu)	<ul style="list-style-type: none">• Description des suivis à effectuer par l'agronome.
Engagement des parties et coûts	<ul style="list-style-type: none">• Document signé par l'agronome et par le gestionnaire de l'entreprise agricole ou du fournisseur d'intrants (s'il y a lieu).

1.2 DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE AGRICOLE

Éléments	Principaux renseignements à fournir
Lieux et installations d'élevage	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de lieux d'élevage.• Nombre d'ouvrages de stockage.• Nombre de cour d'exercice.
Logement	<ul style="list-style-type: none">• Type de bâtiment : âge, isolé ou froid, avec litière ou non, etc.• Conditions ambiantes (ventilation, humidité, température).• Mode de gestion des déjections animales : liquide ou solide.
Cheptel	<ul style="list-style-type: none">• Catégories d'animaux, phases de production et nombre de têtes pour chacune d'elles.• Race, niveau génétique et âge moyen du troupeau.
Particularités de l'entreprise	<ul style="list-style-type: none">• Certification ISO, production biologique, etc.

1.3 PROGRAMME ALIMENTAIRE ACTUEL

Éléments	Principaux renseignements à fournir
1. Les rations pour chaque catégorie d'animaux	<ul style="list-style-type: none">• Type d'aliments :<ul style="list-style-type: none">- fabriqués à la ferme ou achetés, texture;- aliment complet ou ingrédients simples.• Type d'équipement utilisé pour la fabrication ou la distribution.• Quantités d'aliments pour chaque catégorie d'animaux.
2. La régie alimentaire	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de repas, séquence de distribution, médication et mode d'abreuvement.
3. La régie de fabrication	<ul style="list-style-type: none">• Vérification des permis de fabrication à la ferme, s'il y a lieu.• Séquence de fabrication : ajout de médicaments, séquence de nettoyage, etc.• Contrôle de qualité : ingrédients et produit fini.• Application et mise en place d'un programme HACCP ou d'une autre certification, s'il y a lieu.

2. PERFORMANCES ACTUELLES ET OBJECTIFS À ATTEINDRE

Éléments	Principaux renseignements à fournir
1. Les rendements et les performances	<ul style="list-style-type: none">• Lait : kg de lait, taux de gras, taux de protéine, consommation volontaire en matière sèche (CVMS), poids des animaux, gain moyen quotidien (GMQ).• Viande bovine, porcine, poulet de chair : CVMS, conversion alimentaire, kg de viande produite, GMQ, inventaire, taux de mortalité, indice de classement, taux de confiscation.

Grille de référence de l'OAQ pour la préparation d'un programme alimentaire

2. PERFORMANCES ACTUELLES ET OBJECTIFS À ATTEINDRE (SUITE)

Éléments	Principaux renseignements à fournir
2. Le statut sanitaire	<ul style="list-style-type: none">• Pondeuse : nombre d'œufs produits par poule, masse d'œuf (kg), quantité d'aliments par poule (kg).• Maternité : nombre de porcelets, nombre d'agneaux par femelle par année, intervalle de mise-bas, taux de remplacement, etc.• Autres : décrire brièvement les critères de performance.• Lait :<ul style="list-style-type: none">– comptage des cellules somatiques, efficacité de la reproduction, taux de saillie, etc.;– programme de vaccination, registre d'utilisation des médicaments.• Viande bovine, porcine, poulet de chair : assainie ou commerciale, programme de médication, registre d'utilisation des médicaments.• Pondeuse : assainie ou commerciale, programme de médication, registre d'utilisation des médicaments.• Maternité : assainie ou commerciale, programme de médication, registre d'utilisation des médicaments.• Particularité : reproducteur, pyramide de tête, assainissement, affections présentes.• Noter s'il y a lieu le suivi vétérinaire effectué, le nom de la clinique ou du vétérinaire traitant.
3. L'état général du troupeau	<ul style="list-style-type: none">• État de chair des reproducteurs, degré de finition, carences.• Niveau de bien-être du troupeau (références : guides du CRAAQ).

3. ANALYSE DES ALIMENTS ET DE L'EAU

Éléments	Principaux renseignements à fournir
Les résultats des analyses de chaque aliment et de l'eau	<ul style="list-style-type: none">• Identification de la source et de la méthode d'échantillonnage.• Fréquence des analyses sur les ingrédients et les aliments complets.• Conditions d'entreposage des aliments; température, humidité, présence de ravageurs, etc.• Résultats des analyses.

4. DIAGNOSTIC

Un bon dossier devrait aider l'entreprise à corriger ses points faibles et à maintenir ses points forts.

Description de la situation actuelle de l'entreprise sur le plan de l'alimentation animale	<ul style="list-style-type: none">• À partir des forces identifiées :<ul style="list-style-type: none">– indiquer les pratiques à maintenir;– indiquer les mesures d'amélioration, s'il y a lieu.• À partir des éléments à améliorer :<ul style="list-style-type: none">– indiquer les correctifs à apporter;– indiquer les étapes de réalisation.
--	---

Grille de référence de l'OAQ pour la préparation d'un programme alimentaire

5. RECOMMANDATIONS

Éléments	Principaux renseignements à fournir	Éléments de suivi
Les besoins	<ul style="list-style-type: none">• Besoins nutritionnels de chaque catégorie d'animaux par phase de production.	<ul style="list-style-type: none">• Performance des animaux• Réajustement des besoins
Les rations	<ul style="list-style-type: none">• Rations recommandées pour chaque catégorie d'animaux par phase de production.	<ul style="list-style-type: none">• Analyses des aliments• Introduction de nouveaux aliments
La distribution	<ul style="list-style-type: none">• Mode de distribution recommandé des aliments (ration totale mélangée (RTM), trémie, sol, distributeur automatique de concentrés (DAC), liquide, etc.).	<ul style="list-style-type: none">• Quantités distribuées• Consommation des animaux
La médication	<ul style="list-style-type: none">• Rappel des mises en garde à respecter en fonction du programme de médication recommandé par le vétérinaire.	<ul style="list-style-type: none">• Programme de santé préventive
La préparation et la conservation des aliments	<ul style="list-style-type: none">• Recommandation sur la préparation et la conservation des aliments (formulations, séquences, distribution, conditions d'entreposage).	<ul style="list-style-type: none">• État de conservation
La régie d'élevage	<ul style="list-style-type: none">• Recommandation sur la gestion des visiteurs, du personnel et de la quarantaine.• Recommandation sur le logement et les conditions ambiantes: espace, densité, température, ventilation, litière, etc.• Recommandation sur l'hygiène: nettoyage, désinfection, fumigation, etc.	<ul style="list-style-type: none">• Ajustements selon la situation de l'entreprise

6. DÉMARCHE AGROENVIRONNEMENTALE

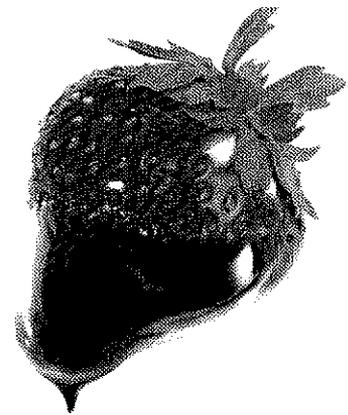
Cette section sera bonifiée au fil des années au regard de l'évolution des connaissances agronomiques. Il est suggéré de la remplir selon l'évolution de l'entreprise agricole.

Éléments	Situation actuelle	Objectifs à atteindre
Démarche agroenvironnementale proposée à l'entreprise	<p>Priorités établies à l'égard des limites soulevées au diagnostic. Plan de travail et échéanciers.</p> <p>Azote et phosphore consommés:</p> <ul style="list-style-type: none">• quantité par tête en inventaire par année. <p>Azote et phosphore rejeté:</p> <ul style="list-style-type: none">• quantité par tête en inventaire par année; charge annuelle du troupeau. <p>La disposition des rejets de ferme:</p> <ul style="list-style-type: none">• fumiers, lisiers: volumes;• aliments non consommés, animaux morts, eaux de laiterie, etc.	<ul style="list-style-type: none">• Suivi des recommandations en matière d'agroenvironnement prévues au plan de travail• Suivi de l'échéancier et mise à jour• Les mesures de réduction des rejets

7. DOCUMENT SYNTHÈSE ET SIGNATURE DE L'AGRONOME

Éléments	Contenu
Document synthèse	<ul style="list-style-type: none">• Résumé synthèse des recommandations en alimentation, du diagnostic et, si possible, de la démarche agroenvironnementale (outil de vulgarisation pour l'entreprise agricole)• Signature de l'agronome

Profitez
de tarifs de groupe...



doublés d'un
service
attentionné.

ASSURANCES HABITATION et AUTO

À titre de membre de l'Ordre des agronomes du Québec, vous pouvez profiter de tarifs de groupe avantageux. De plus, chez Meloche Monnex, VOUS recevrez toute notre attention. Alors n'attendez plus! Vous verrez, vous prendrez goût à notre service exceptionnel qui fait notre renommée depuis plus de 50 ans.

SOUSSION EN DIRECT :
www.melochemonnex.com
1 888 589-5656

*Demandez une soumission!
Vous pourriez*



GAGNER
un **BMW X5***

*Nos détenteurs de polices habitation
et/ou auto sont automatiquement inscrits.*

Recommandé par



**Ordre
des agronomes
du Québec**



Meloche Monnex

Notre science... l'assurance,
notre art... le service

*Aucun achat n'est requis. Le concours est ouvert aux résidents du Canada, à l'exclusion du Manitoba. La valeur approximative du BMW X5 (modèle 3.0) est de 57 000\$. Le véhicule peut être différent du modèle illustré. Le concours est en vigueur du 13 décembre 2001 au 31 décembre 2002. Pour obtenir le règlement du concours Gagnez un BMW X5, visitez www.melochemonnex.com.



M. George O'Shaughnessy, agr.
Syndic

Le nouveau Code de déontologie et la surveillance

Dans le nouveau Code de déontologie des agronomes, en vigueur depuis le 19 septembre dernier, il est question à plusieurs endroits de la surveillance que les agronomes doivent exercer sur les personnes qui travaillent pour eux, sous leur « direction, surveillance et responsabilité ». Bien que cette surveillance ne soit pas « quantifiée » dans le Code de déontologie, l'agronome pourra quand même y trouver des pistes de réflexion pour l'orienter dans les diverses situations touchant à sa vie professionnelle.

Surveillance et responsabilité professionnelle

Un premier principe de base que tous les agronomes devraient connaître (et qui est vrai pour tous les professionnels) : l'agronome demeure toujours responsable des actes qui sont posés par ses subalternes. C'est donc dire que, dans l'exercice de sa profession, l'agronome est responsable des fautes ou négligences commises par ses préposés. L'article 20 du Code de déontologie résume bien la chose :

C.D. 20. L'agronome est notamment responsable des activités professionnelles qu'il fait exécuter par d'autres personnes. Ainsi, il doit former ces personnes, les superviser, réviser leur travail et s'assurer qu'elles respectent les dispositions de la loi et des règlements applicables aux membres de l'Ordre.

Il revient donc à l'agronome d'effectuer la supervision qui s'impose afin de se conformer à cet article. En conséquence, l'agronome devra définir les moyens à mettre en place pour que les personnes travaillant sous sa supervision se comportent de la même façon et avec le même professionnalisme que lui-même. On retrouve également l'esprit de cette disposition à l'article 34 quand il est question de secret professionnel et de confidentialité.

C.D. 34. L'agronome doit respecter le secret de tout renseignement de nature confidentielle qui vient à sa connaissance dans l'exercice de sa profession. À cette fin, il doit notamment : (...)

2° prendre les mesures nécessaires pour que ses collaborateurs et les personnes qu'il a sous sa direction, surveillance et responsabilité ne

divulguent pas ou ne se servent pas de tels renseignements qui viennent à leur connaissance dans l'exercice de leurs fonctions; (...).

Facturation et perception des comptes d'honoraires

L'agronome doit également s'assurer que la perception ou la facturation des comptes d'honoraires découlant d'un acte agronomique qu'il a effectué ou dont il a assuré la direction, la surveillance et la responsabilité, soit clairement faite pour et en son nom.

En fait, que l'agronome facture et perçoive ses comptes lui-même (en travaillant à son compte) ou que ces actions soient effectuées par un tiers (particulièrement dans le cas d'un salarié où l'entreprise effectue la facturation et la perception des comptes), l'agronome devrait toujours s'assurer que les conditions énoncées à la sous-section 8 de la Section III (Fixation et paiement des honoraires—les articles 44 à 54) du Code de déontologie soient en tout temps respectées, notamment l'obligation prévue à l'article 54 à l'effet que « le nom de l'agronome responsable du dossier soit indiqué clairement sur les factures ou les documents de perception ». En fait, l'agronome a un droit de regard à ce chapitre et, dans les cas d'ambiguïtés ou de problèmes, il devrait en discuter avec son patron pour que la situation soit corrigée.

Attention à la signature de complaisance !

Un dernier aspect où il est question de surveillance pour l'agronome : la signature ou l'apposition de son sceau. À cet effet, l'article 65 de notre nouveau Code de déontologie stipule que l'agronome doit apposer sa signature sur l'original et les copies de chaque avis, conseil, étude, recherche, recommandation ou autre document écrit préparé dans le cadre de l'exercice de sa profession, notamment les procédés, méthodes, normes, plans, devis, analyses, publications, spécifications et directives de surveillance qui ont été préparés sous sa direction, surveillance et responsabilité.

À l'opposé, l'article 66 précise que l'agronome ne peut apposer sa signature ou son sceau sur des documents « dont il n'a pas assumé la direction, la surveillance et la responsabilité ». Si l'agronome agit autrement, il est alors question de **signature de complaisance**. Ce type de signature constitue maintenant un acte dérogatoire, cité expressément à l'alinéa 10° de l'article 55 du nouveau Code de déontologie des agronomes.

D'autres pistes de réflexion...

À titre de suggestion, voici quelques questions de base que l'agronome qui a à effectuer la surveillance de subalternes dans le cadre de son travail devrait se poser :

- La fréquence de la surveillance est-elle adéquate ?
- Qu'en est-il de la relation professionnel-client ? Le client a-t-il accès à l'agronome chaque fois qu'il pourrait en avoir besoin ?
- Qu'en est-il de la compétence de la personne supervisée ? A-t-elle la formation et les outils nécessaires pour exécuter son travail ?

- Est-ce que la formation donnée à cette personne (par l'agronome ou par d'autres) est suffisante pour qu'elle maintienne ses connaissances à jour ?

Une entente écrite entre l'agronome et les techniciens et technologistes agricoles travaillant sous sa surveillance permet d'officialiser la procédure de surveillance mise en place par l'agronome et d'éviter des erreurs dues à une mauvaise compréhension des rôles de chacun.

Même si la surveillance n'est pas « quantifiée » dans le Code de déontologie, rien n'empêcherait quiconque de faire une demande d'enquête auprès du syndic à propos de la surveillance inadéquate d'un agronome. Si, à la lueur de son enquête, le syndic avait des motifs de croire que la surveillance était insuffisante, il pourrait alors porter plainte devant le comité de discipline de l'Ordre des agronomes, qui prendra une décision sur le cas soumis.

Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des agronomes

Avez-vous fourni la bonne annexe ?

Depuis le 1^{er} avril 2002, afin de respecter le nouveau Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle, tous les agronomes doivent retourner à l'OAQ la déclaration (annexe) correspondant à leur situation de travail.

L'agronome qui exerce sa profession doit posséder une assurance responsabilité professionnelle établissant une garantie pour couvrir les conséquences pécuniaires de la responsabilité qu'il peut encourir en raison des fautes commises dans l'exercice de sa profession. À cet effet, il doit transmettre à l'Ordre, lors de son inscription annuelle au tableau des membres, l'annexe 1 du Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des agronomes confirmant qu'il est bel et bien couvert par une telle assurance.

Certains agronomes peuvent demander une exemption à cette obligation. Il s'agit de l'agronome qui :

- ne pose en aucun cas des actes d'exercice exclusif;
- est au service exclusif du gouvernement du Québec;
- est au service exclusif du gouvernement du Canada;
- exerce sa profession exclusivement à l'extérieur du Québec;
- est au service exclusif d'une personne morale (employeur) qui s'est engagée à se porter garante, à prendre fait et cause et à répondre financièrement des conséquences de toute faute ou négligence de l'agronome dans l'exercice de ses fonctions.

Dans les quatre premiers cas, l'agronome doit remplir l'annexe 3 du Règlement et la retourner à l'Ordre. Dans le dernier cas,

l'agronome doit déposer auprès de l'Ordre une déclaration de l'employeur, soit l'annexe 2 du Règlement. L'agronome, par le biais de son employeur, est alors couvert pour sa responsabilité professionnelle dans le cadre de ses fonctions. Dans le cas d'un refus de l'employeur de signer cette annexe, l'agronome doit se procurer une couverture d'assurance responsabilité professionnelle conforme aux exigences du Règlement et retourner l'annexe 1 à l'OAQ.

Lorsqu'un agronome travaille pour plusieurs employeurs, il doit s'assurer que les différentes annexes qu'il retourne à l'Ordre couvrent toutes ses situations de travail. Ainsi, un agronome salarié qui agit également comme consultant à son compte à temps partiel pourrait avoir à retourner une annexe 2 signée par son employeur pour le couvrir dans l'exécution de ses tâches en tant que salarié ainsi qu'une annexe 1 le protégeant lors de la prestation de ses services professionnels privés.

Enfin, il faut penser qu'à la suite de tout changement d'emploi, l'agronome doit aviser sans délai la secrétaire de l'Ordre et lui transmettre la ou les annexes appropriées à sa nouvelle situation de travail.

Pour toute question sur le sujet, veuillez communiquer avec la soussignée.

Louissette Rougeau, agronome
Secrétaire de l'Ordre

Cinq inspecteurs à l'OAQ

Voilà, c'est fait! L'Ordre a retenu les services de cinq inspecteurs agronomes couvrant ainsi chacun des principaux champs de spécialisation de l'agronomie, allant des productions végétales et animales à l'économie et à la gestion agroalimentaire en passant par l'agroenvironnement ainsi que les sciences du sol et le génie agroenvironnemental. Quelques-uns ont déjà agi à titre d'inspecteur à l'Ordre, d'autres sont de nouveaux venus. C'est avec plaisir que nous vous les présentons.

Rôles du comité d'inspection professionnelle (CIP)

- Réalise le programme de surveillance générale annuelle adopté par les administrateurs du Bureau
- Prépare les outils de mesure, dont le Guide de vérification et le Guide de l'inspecteur, pour évaluer les agronomes
- Voit à la formation continue des inspecteurs nommés par le Bureau
- Prend des décisions et fait des recommandations à l'agronome à partir du Guide de l'inspecteur

Rôles de l'inspecteur

- Planifie, organise et réalise des entrevues d'inspection dans le cadre du programme de surveillance générale de l'OAQ
- Procède à la vérification de dossiers
- Produit les rapports requis par le processus d'inspection
- Participe aux rencontres demandées par le CIP
- Mène des enquêtes particulières au besoin
- Agit comme témoin lors d'une audition



Louis Drainville, agr.
Sol, environnement et
régie de la production végétale

Agronome, biologiste et technicien de la faune, M. Louis Drainville, agr., assure, depuis 1992, la présidence de l'entreprise TERRE-EAU, laquelle offre des services dans les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de l'aménagement de la faune sur les territoires du

Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie. Ses fonctions lui ont permis, entre autres, d'acquérir des connaissances et une expertise dans les domaines de la pédologie, du compostage, du travail minimal du sol, de la fertilisation intégrée ainsi que de la régie des champs et de l'élevage. Depuis 1998, il agit aussi à titre d'agronome conseil auprès d'Agro-Futur Matane, club environnemental, et est chargé de cours en évaluation et mise en valeur des ressources biologiques à l'Université du Québec à Rimouski.

En 1998, M. Drainville a été nommé expert en fertilisation de l'OAQ et a procédé, pour le comité d'inspection professionnelle, à l'analyse d'un nombre important de PAEF et de PAEV. Il a de plus collaboré à la réalisation des lignes directrices et des outils d'accompagnement pour les agronomes qui sont particulièrement concernés par la mise en application du Règlement sur les exploitations agricoles. Enfin, il a agi comme formateur lors de la tournée provinciale d'information sur le REA.



Chantale Grégoire, agr.
Économie, gestion et
financement agricoles

Titulaire, depuis 1989, d'un baccalauréat en agro-économie de l'Université Laval, M^{me} Chantale Grégoire, agr., a débuté sa carrière à titre de conseillère en financement agricole pour la Société du crédit agricole de Saint-Hyacinthe (aujourd'hui Financement agricole

Canada). Par la suite, M^{me} Grégoire a travaillé comme conseillère en gestion des entreprises agricoles. D'abord en collaboration avec l'UPA de Saint-Hyacinthe où elle a coordonné l'implantation d'outils de gestion informatisés auprès d'une centaine d'entreprises agricoles de cette région. Ensuite, pour le syndicat de gestion agricole Delorme de Saint-Hyacinthe (aujourd'hui Groupe conseil agricole Pro-Gestion) lequel regroupait alors près de 70 membres agriculteurs.

Par la suite, M^{me} Grégoire a œuvré à titre de conseillère en financement agricole pour la Fédération des Caisse populaires Desjardins. Ses responsabilités comprenaient notamment l'assistance, la prestation de conseils et la coordination des conseillers régionaux en affaires agricoles.

Les inspecteurs de l'OAQ

Forte de l'ensemble de ces expériences acquises au cours de ces 12 années jumelée à une polyvalence précieuse dans le domaine de la gestion et du financement agricole, M^{me} Grégoire exerce à son compte depuis maintenant deux ans et offre des services en gestion, administration et redressement d'entreprises aux agriculteurs et autres intervenants du milieu agricole.



André Rochon, agr. Génie agroenvironnemental et régie de la production animale

M. André Rochon, agr., détient, depuis 1971, un baccalauréat en sciences agronomiques, génie rural, de l'Université Laval. Directeur de la Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec de 1995 à 2001, M. Rochon y a dirigé le service de développement

régional et environnement et a agi à titre de personne-ressource en matière d'environnement et d'aménagement du territoire.

De 1992 à 1994, M. Rochon a travaillé à son compte comme ingénieur et agronome et aussi comme directeur et chargé de projet pour le Groupe HBA Experts-Conseils où il a dirigé des équipes multidisciplinaires pour la réalisation d'études environnementales. Il a notamment réalisé plusieurs études d'impact pour Hydro-Québec (localisation de nouvelles lignes ou renforcement de ces dernières), pour le ministère des Transports du Québec (prolongement d'autoroutes, efficacité de bassins de sédimentation) et pour des municipalités (valorisation agricole des boues d'égoûts et suivi agronomique des cultures, travaux de stabilisation des berges).

Auparavant, et toujours à titre d'ingénieur et d'agronome, M. Rochon a agi à titre de consultant en environnement et en agriculture pour l'implantation de projets linéaires ou ponctuels, l'utilisation rationnelle des fumiers, l'aménagement du territoire et la gestion d'entreprise agricole.

Enfin, M. Rochon a été inspecteur pour le CIP de l'Ordre au printemps 2002 et il agit, depuis 1992, à titre d'examinateur aux examens d'admission à la profession agronomique pour l'OAQ. Il a aussi été responsable du secteur évaluation et impacts environnementaux de l'OAQ de 1991 à 1992.



André Saint-Aubin, agr. Économie, gestion et financement agricoles

M. André Saint-Aubin, agr., détient, depuis 1960, un baccalauréat en science agricole de l'Institut agricole d'Oka. D'abord professeur, il enseigne les sciences de base et les sciences agronomiques dans plusieurs écoles d'agriculture et ce, de 1960 à 1968. En

1969, il est directeur adjoint à la Direction de la formation et de l'information de l'Union catholique des cultivateurs, un emploi

qui le mènera la même année à l'Office du crédit agricole du Québec (aujourd'hui la Société de financement agricole). Il y travaillera pendant plus de 15 ans et occupera d'abord un poste de conseiller en financement pour ensuite assurer des postes de direction dont le dernier, de 1993 à 1994, à titre de directeur adjoint à l'administration de la Direction générale du financement agricole.

M. Saint-Aubin a acquis, au cours de toutes ces années, une vaste expérience du domaine de la gestion et de l'économie agricoles notamment dans la gestion et le contrôle de portefeuilles importants, de suivi de prêts, de suivi des dossiers de clients en difficulté financière et lors d'activités de redressement d'entreprises ou de réalisation de garanties. M. Saint-Aubin est agronome retraité depuis 1994, mais demeure toujours très actif, notamment à l'Ordre des agronomes où il agit, depuis 1998, à titre d'inspecteur pour le comité d'inspection professionnelle.



Anne Weill, agr. Sol, agroenvironnement et régie de la production végétale

M^{me} Anne Weill, agr., est titulaire d'un doctorat en génie rural de l'Université McGill depuis 1988 et a complété, en 1981, des études supérieures en zootechnie et agronomie générale, à l'École nationale supérieure agronomique de Montpellier (France).

M^{me} Weill a d'abord enseigné dans deux centres de formation agricole en France puis à l'Université McGill de 1985 à 1994. Depuis 1995, elle est consultante privée en gestion et réalisation de projets et offre des cours de formation aux agronomes et aux producteurs. Son expertise, acquise au cours des 14 dernières années, va de la gestion des sols, aux grandes cultures et à l'agriculture durable et biologique. Ses services conseils portent notamment sur les suivis au champ, les techniques au niveau du travail du sol et de la gestion des cultures en passant par le PAEF, la fertilisation, la certification pour les cultures sans intrants chimiques et les diagnostics agroenvironnementaux des systèmes agricoles. Depuis 1996, M^{me} Weill est aussi agronome conseil pour un regroupement de producteurs, le Club Gera situé à Saint-Polycarpe.



Le 66^e congrès de l'OAQ: les 6 et 7 juin 2003 à Saint-Hyacinthe

« La production des aliments... objectif Qualité »

Les agronomes sont présents à tous les maillons de la chaîne de production alimentaire. Que leur champ d'expertise soit la conservation des sols, la production animale et végétale, la transformation des aliments ou leur mise en marché, chacun a un rôle essentiel et des responsabilités incontournables dont l'objectif est d'assurer la QUALITÉ DES ALIMENTS. Une qualité qui doit répondre aux attentes de la population et à celles des consommateurs qui réclament de plus en plus l'assurance de retrouver dans leur assiette des aliments sains, sécuritaires et dont ils sont satisfaits. Les agronomes peuvent-ils répondre à cette demande? Et si oui, comment?

Placé sous le thème, « La production des aliments ... objectif QUALITÉ », le Congrès 2003 permettra de mieux situer l'agronome au cœur des trois dimensions qui caractérisent la qualité globale en production alimentaire soit la santé, la sécurité et la satisfaction. Mais que signifie ce concept moderne de qualité globale? Quelle est la contribution de l'agronome dans la définition de ce concept? Et comment applique-t-il ce concept en tant que professionnel de l'agriculture et de l'agroalimentaire? Autant de questions qui ont guidé le choix des sujets de conférences qui vous seront présentées en plénière le matin et en ateliers thématiques au cours de l'après-midi.

Conférences en plénière

La plénière réunira en avant-midi tous les congressistes qui assisteront à quatre conférences d'intérêt général permettant de bien situer le sujet.

- Mise à jour de la terminologie en matière de sciences et technologie des aliments

- La santé par les aliments: au-delà des allégations et des attentes
- Sécurité alimentaire, une vision européenne
- Où en est le consommateur?

Suivra un panel de discussion avec les conférenciers de l'avant-midi.

Conférences thématiques

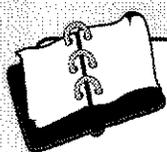
Au cours de l'après-midi, trois conférences thématiques (deux au choix) sont prévues. Deux conférenciers présenteront chacun des thèmes.

- **Qualité de l'alimentation animale et des sols producteurs d'aliments**
 - La santé animale
 - La santé des sols
- **Sécurité alimentaire et outils de contrôle**
 - Étude de cas en sécurité alimentaire dans les oeufs
 - Mise en place de systèmes qualités HACCP: de la ferme à la table
- **Qu'est-ce qui rend le consommateur satisfait?**
 - Ce que l'utilisateur de produits alimentaires recherche
 - Tenants et aboutissants de la mise en marché d'un produit du terroir

Retour en plénière

- Rôle et responsabilités de l'agronome en matière de qualité des aliments

Le programme complet du congrès sera présenté dans le prochain *Agro-Nouvelles*. C'est un rendez-vous!



À l'agenda

14 janvier 2003 - Colloque céréales: « Le blé en tête! » (1/2 journée dans le cadre du Salon de l'Agriculture). Saint-Hyacinthe. Info: Service à la clientèle du CRAAQ, (418) 523-5411, 1 888 535-2537, client@craaq.qc.ca

14 au 16 janvier 2003 - Salon de l'Agriculture 2003. Hôtel des Seigneurs, Saint-Hyacinthe. Info: 1 888 535-2537

18 janvier 2003 - Colloque apiculture « La lutte intégrée en apiculture », ITA de Saint-Hyacinthe. Info: Service à la clientèle du CRAAQ, (418) 523-5411, 1 888 535-2537, client@craaq.qc.ca

22 janvier 2003 - Colloque sur le phosphore « Une gestion éclairée! », organisé par l'OAQ et l'Association professionnelle des agronomes du Québec. Drummondville. Info: (514) 596-3833, 1 800 361-3833, agronome@oaq.qc.ca

24 au 27 janvier 2003 - 28^e Salon de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Consommation (SAAC). Site d'Expo Cité, Québec. Info: Émilie Ouellet-Lavallée, (418) 656-2131 poste 6767

5 février 2003 - 3^e Symposium annuel du campus Macdonald sur les sciences animales. Campus Macdonald, Université McGill. Sainte-Anne-de-Bellevue. Info: Livestock Club, (514) 398-7803

11 et 12 février 2003 - 2^e Colloque géomatique « La géomatique agricole en support au virage agroenvironnemental ». Saint-Hyacinthe. Info: Service à la clientèle du CRAAQ, (418) 523-5411, 1 888 535-2537, client@craaq.qc.ca

12 février 2003 - « Les ingrédients laitiers: passé, présent et futur », organisé par la Fondation des gouverneurs du Centre de recherche et de développement sur les aliments (CRDA). Saint-Hyacinthe. Info: Ariane Fortier, (450) 773-1105, fortierar@agr.gc.ca

*L'OAQ sera sur place à l'occasion
du Salon de l'Agriculture et de la SAAC*

Ordre des agronomes du Québec

1001, rue Sherbrooke Est, bureau 810, Montréal (Québec) H2L 1L3
Téléphone: (514) 596-3833 • 1 800 361-3833
Télécopieur: (514) 596-2974 • Courriel: agronome@oaq.qc.ca
www.oaq.qc.ca

Responsable de l'édition:
Louise Lavioie
Révision:
Danise Dupuis

Conception graphique:
Plourde Intocom
Impression:
Plourde Intocom
Titrage:
3702

Dépôt légal
Bibliothèque nationale
du Québec, ISSN 0065-4655
POSTE-PUBLICATIONS
1457292



Imprimé sur
papier recyclé.